

PLAN D'ACTION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES CLIMATIQUES

*Risque d'inondation
dans le secteur des
petites et moyennes
entreprises au Maroc*

Mai 2019

Cette feuille de route doit être citée comme suit :

MCII & GIZ (2019). Feuille de route pour la gestion intégrée des risques climatiques :
Risque d'inondation dans le secteur des petites et moyennes entreprises au Maroc.
Rapport. Bonn/Eschborn United Nations University Institute for Environment
and Human Security (UNU-EHS) / Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Mandaté par :



Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne



ACRI+ est mis en œuvre par MCII
et GIZ et financé par le ministère
fédéral allemand de l'environnement,
de la protection de la nature et
de la sécurité nucléaire (BMU).

REMERCIEMENTS

À notre comité d'examen par les pairs pour cette Feuille de route, nous exprimons notre profonde gratitude :

- Abdeljalil El Hafre (*Ministère de l'économie et des finances*)
- Hicham Talby (*Ministère de l'économie et des finances*)
- Khadija Sami (*Direction Régional de l'Environnement, Souss Massa*)
- Abderrahman Amor (*Réseau Entreprise Climat*)
- Yazid Ouahmane (*Centre Régional d'investissement Sous Massa*)
- Abderrahim Ramy (*Chambre du Commerce Souss Massa*)

Nous remercions Eric Hirschbeck (MCII), Meryem Aziz Alaoui (WINCY Sarlau), Hicham Ezzine (GIS4DS) pour leurs études, qui ont fourni à l'une base solide pour cette Feuille de route.

Cette feuille de route a été préparée par Maxime Souvignet (MCII), et éditée par par Iliana Cardenes (OPM), Felicity Le Quesne (OPM) et Marcela Tarazona (OPM).

Afin d'assurer la pertinence et l'acceptation de cette feuille de route pour la gestion intégrée des risques climatiques auprès de notre public cible, le document a été validé lors d'un atelier des parties prenantes, tenu en octobre 2018 à Rabat, Maroc.

L'équipe de ACRI+ tient à remercier sincèrement les participants à l'atelier pour leur précieuse contribution à l'élaboration et à la finalisation de cette publication :

Onur Azcan (GIZ), Bachir Baddou (FMSAR), Mohammed Bechar (Commune de Ait Melloul), Mustapha Behri (Commune de Ait Melloul), Sihan Chaboun (Trésor Finance), Najem El Halla (Pôle Risque Catastrophe et direction gestion des sinistres corporels), Angelika Frei von Oldenburg (GIZ Maroc), Michael Gajo (GIZ Maroc), Fatima-Zahra Khairat (COZINE), Oussama Mokssit (GIZ Maroc) et Miriam Zhiri (Trésor Finance).

RÉSUMÉ

Chaque année, les catastrophes naturelles et les dommages qu'elles causent ont de graves répercussions sur les populations du monde entier. L'augmentation de l'exposition et de la vulnérabilité au niveau mondial, liée aux multiples tendances concomitantes telles que le changement climatique, la croissance démographique et la mondialisation des chaînes d'approvisionnement, impose de trouver des stratégies pour gérer les catastrophes de manière plus globale.

La gestion intégrée des risques climatiques (ICRM) est une approche pour faire face aux risques et aux manifestations des catastrophes liées au climat. Elle se caractérise par une perspective holistique en ce qui concerne les différentes composantes de la gestion des risques. L'approche ICRM diffère des concepts précédents par son paradigme de gestion des catastrophes qui intègre le transfert de risque.

Cette feuille de route a été élaborée à partir des travaux entrepris par l'ICRM dans le cadre du projet Advancing Climate Risk Insurance Plus (ACRI+) implémenté par la Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et la Munich Climate Insurance Initiative (MCII). Au Maroc, ACRI+ travaille avec les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) de la zone industrielle d'Ait-Melloul pour soutenir le développement des capacités financières et stratégiques de gestion des risques climatiques, notamment liés aux inondations, en mettant l'accent sur le rôle potentiel du transfert des risques.

Cette feuille de route s'aligne sur les divers efforts en cours aux niveaux national et régional pour faciliter une plus grande résilience aux changements climatiques et la durabilité des zones industrielles. L'accent est mis sur le rôle potentiel que l'assurance peut jouer dans la gestion des risques pour les MPME, en reconnaissant sa fonction d'atténuation des impacts des chocs sur les entreprises. Actuellement, il existe d'importants obstacles à la mise en place de mécanismes de transfert des risques tels que l'assurance climatique sur le marché des MPME au Maroc. Cette feuille de route identifie les principaux obstacles de ce type, notamment le manque d'informations détaillées sur les besoins des MPME, les hésitations du marché de l'assurance à entrer sur le marché des MPME et les questions financières, notamment le manque de sensibilisation, les prix élevés des assurances et l'engagement du gouvernement.

Finalement, cette feuille de route propose des mesures et des recommandations qui pourraient être suivies pour éliminer ces obstacles d'une manière qui tienne compte et intègre les principes de gestion des risques. Ces recommandations comprennent l'élaboration d'un recensement des besoins des MPME, la création d'un indice d'exposition aux risques climatiques et la mise en place de campagnes de sensibilisation et de cours d'éducation financière pour améliorer les connaissances financières des MPME. Ces recommandations constituent les premières mesures qui pourraient être prises pour intensifier le transfert des risques par le biais de l'assurance dans le cadre d'une gestion intégrée des risques climatiques.

TABLE DES MATIÈRES

03	Remerciements
05	Résumé analytique
06	Liste des tableaux, images et cases
07	Liste des abréviations
08	1 INTRODUCTION
09	1.1 Objectif
10	1.2 Approche du plan d'action
10	1.3 Gestion intégrée des risques climatiques
12	2 LE RISQUE D'INONDATION ET LES PME AU MAROC
13	2.1 Contexte économique
14	2.2 Contexte politique et institutionnel
17	2.3 Risque d'inondations au Maroc
18	2.4 Projections sur les changements climatiques
19	2.5 Vulnérabilité des PME aux risques climatiques
20	3 PILOTAGE D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES
21	3.1 Introduction du projet pilote
23	3.2 Critères de présentation et de sélection pour les zones étudiées
26	4 RISQUE RÉSIDUEL
37	4.1 Explication du risque résiduel
38	4.2 Transfert de risques direct
42	5 PLAN DE MISE EN ŒUVRE
47	5.1 Partenaires principaux
48	6 RÉFÉRENCES

LISTE DES TABLEAUX, IMAGES ET CASES

39	Tableau 1 Les produits d'assurance qui peuvent traiter les risques naturels des PME
44	Tableau 2 Plan de mise en œuvre (par acteurs)
45	Tableau 3 Plan de mise en œuvre
10	Image 1 Gestion intégrée des risques climatiques et de catastrophe
13	Image 2 Distribution des PME par secteur au Maroc(Aziz, 2013)
18	Case 1 Risques du changement climatique pour les entreprises (Stour, 2017)
19	Case 2 Opportunités des changements climatiques pour les entreprises (Stour, 2017)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale"
ACRI+	Advancing Climate Risk Insurance plus
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion des PME
CVC	Centre de surveillance et de coordination, Gouvernement du Maroc
CENFRI	Centre pour la réglementation et l'inclusion financière
CCG	Central Guarantee Fund [Caisse Centrale de Garantie]
CGEM	Confédération Générale Des Entreprises Du Maroc
GIZ	Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
ICRM	Gestion intégrée des risques climatiques
Projet ICRM	Projet «Promotion des mécanismes intégrés pour la gestion et le transfert des risques climatiques»
INDC	Contribution nationale déterminée et envisagée
IPCC	Panel intergouvernemental sur les changements climatiques
MCII	Munich Climate Insurance Initiative
PME	(Micro), petites et moyennes entreprises
NAP	Plan national d'adaptation
NDC	Contribution nationale déterminée
OPM	Oxford Policy Management
ASPPC	Secteur privé d'adaptation au changement climatique
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
USD	Dollar américain

Introduction

1



1.1 OBJECTIF

Ce document fournit conseils et soutien techniques aux responsables politiques impliqués dans l'identification, la gestion et la réduction des risques climatiques, et en particulier dans l'impact des inondations dans le secteur des micro-, petites et moyennes entreprises (PME) au Maroc.

Ce plan d'action porte sur des interventions pratiques et des idées stratégiques pratiques qui pourraient être appliquées dans le cadre d'une plus ample stratégie nationale ou sectorielle pour le financement des risques de catastrophe des PME. L'accent est notamment mis sur les expériences et les leçons acquises du projet «Promotion des mécanismes intégrés pour la gestion et le transfert des risques climatiques» (projet ICRM) et de l'ACRI+ (Advancing Climate Risk Insurance plus), financés par le Gouvernement allemand et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et la Munich Climate Insurance Initiative (MCII).

Ce plan d'action est également pertinent pour les objectifs et l'engagement du Maroc vis-à-vis de sa politique de gestion des risques climatiques et de catastrophe, à l'échelle nationale et conformément aux accords internationaux clés tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) et l'Accord sur la réduction des risques de catastrophe de Sendai.

Ce plan d'action a pour partenaire principal les responsables politiques œuvrant dans le secteur, et notamment au sein du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique.

Les représentants de l'audience définie ci-dessus ont été impliqués dans la rédaction du plan d'action. Ils ont apporté une contribution stratégique et technique pour alimenter le document à travers un processus officiel de révision, un atelier organisé à Rabat et d'autres réunions et modules de coordination.

Une éventuelle audience secondaire adresse un spectre plus large de parties prenantes engagées dans la gestion des risques climatiques au Maroc et en dehors, notamment dans le financement et l'assurance des risques de catastrophe dans le secteur des PME, et/ou celles intéressées à en apprendre plus sur la mise en place de l'approche ICRM.

1.2 APPROCHE DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action a été établi dans l'objectif de a) synthétiser les expériences et les leçons acquises du projet ACRI+ pour le public, et b) situer les résultats du projet dans un contexte politique et de gestion des risques plus large au Maroc.

Le plan d'action s'est appuyé sur trois sources d'informations principales :

1. Les données et les rapports générés par la mise en place du projet ACRI+ au Maroc, en concertation avec les autres projets liés à la GIZ.
2. Documentation académique et «grise»¹ choisie dans le but spécifique de confirmer ou d'ajouter des informations émanant d'autres sources. Une liste de références est fournie à la fin de ce document.
3. Groupes de discussion avec les parties prenantes clés du projet. Un atelier à Rabat en octobre 2018 en fut le moment fort (→ *see Annex 1*).

1.3 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES CLIMATIQUES

La gestion intégrée des risques climatiques (ICRM) est une approche axée sur les risques et la manifestation des catastrophes liées au climat. Elle est caractérisée par une perspective holistique vis-à-vis de différentes composantes de la gestion des risques, qui sont présentées dans la couche extérieure de la Figure 1.

Les approches intégrées mettent l'accent sur le traitement de ces aspects comme intégrés et recoupsés. Le cercle central fournit plus de détails sur le type d'activités qui devraient être mis en œuvre lors de chaque étape. La résilience, au centre de l'Image 1, représente la capacité du système à absorber et à se remettre des événements dangereux, et constitue une variable prédominante lorsque la gestion intégrée des risques climatiques et de catastrophe est réussie (Gonsalves et al., 2011). Dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe, le système peut inclure un capital social, économique, physique, naturel et humain.

¹ La documentation académique inclut des articles de journaux et des publications examinés par les pairs. La documentation «grise» comprend une variété de publications qui n'ont pas été examinées une par une par les pairs, mais sont supposées répondre à certaines normes de qualité : par exemple, des rapports publiés par des instituts de recherche et des groupes de réflexion, des rapports de projets, de la documentation publiés par les organismes donateurs, des publications émanant d'institutions multilatérales ou bilatérales.

FIGURE 1: Gestion intégrée des risques climatiques et de catastrophe



De par son paradigme de gestion des catastrophes, ICRM diffère des concepts précédents qui se concentraient presque exclusivement sur la réponse, et n'accordaient que peu d'attention aux opportunités permettant de réduire les incidences ou un éventuel impact des catastrophes climatiques. L'impératif d'élargir la perspective s'explique par l'augmentation de l'exposition et de la vulnérabilité à l'échelle mondiale, qui émane de multiples tendances simultanées telles que le changement climatique, la croissance démographique et la mondialisation des chaînes d'approvisionnement (MCII 2017).

L'approche ICRM est bénéfique puisqu'elle permet d'harmoniser l'agenda de la gestion des risques de catastrophe, comme illustré dans l'Accord sur la réduction des risques de catastrophe de Sendai, avec les agendas du changement climatique et du développement durable, légiférés respectivement à l'échelle mondiale par l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable.

Le risque d'inondation et les PME au Maroc

2



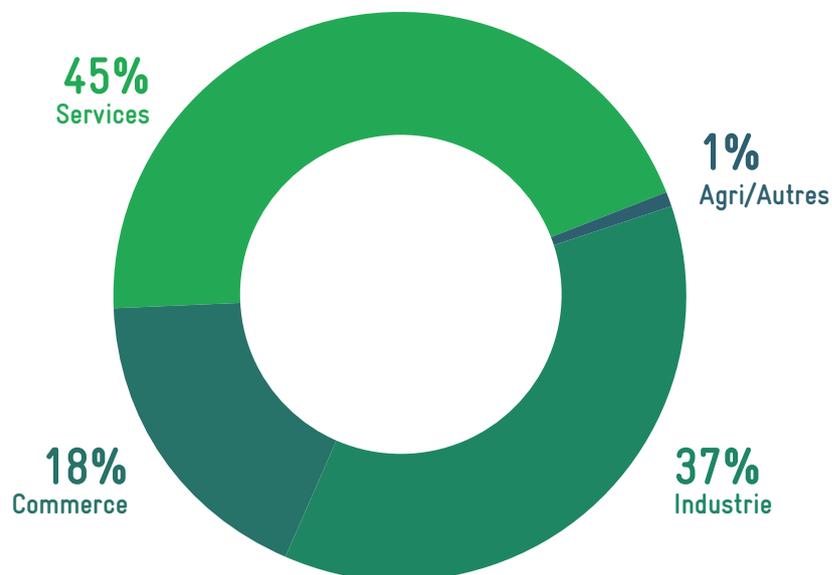
Cette section fournit l'arrière-plan et le contexte du plan d'action.

2.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Au Maroc, La PME représente 93% du tissu économique national mais ne participe qu'à hauteur de 40% du PIB. Elles génèrent 46% des emplois. Les PME sont présentes dans de nombreux secteurs économiques, notamment

l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, la construction, le commerce, le tourisme, les communications, le transport et les services financiers. La Figure 2 ci-dessous montre la répartition sectorielle des PME en 2013.

FIGURE 2: Distribution des PME par secteur au Maroc (Aziz, 2013)



Cependant, leur part dans le PIB national, qui s'élève à environ 40%, est relativement faible, et les PME sont considérées comme un secteur à faible croissance (Hassan and Mohamed, 2015; Mouhallab and Wei, 2016). Parmi les obstacles limitant l'expansion des PME, figurent notamment :

- Faible productivité et obstacles culturels à l'amélioration de la compétitivité ;
- Sous bancarisation et difficultés d'accès au financement. Les PME perçoivent moins de 20% de crédits alloués bien que représentant plus de 93% du tissu économique ;
- Sous-capitalisation, 90% des PME sont sous capitalisées ;
- Manque de transparence dans les comptes ;
- Caractère familial et mode de gestion classique ;
- Absence d'ouverture à l'international et de stratégies conquérantes ;

Il serait très souhaitable de développer un environnement propice pour les PME. Compte tenu de leur importance pour l'emploi, un secteur PME plus solide pourrait diminuer le taux de chômage qui est particulièrement élevé chez les jeunes adultes et les femmes, ce qui est lié à l'expansion du secteur économique informel. En tant que telles, les PME sont considérées comme un moyen potentiel pour réduire la pauvreté et l'inégalité, ainsi que pour encourager l'entrepreneuriat économique parmi les femmes (Mouhallab and Wei, 2016).

Des politiques et initiatives adaptées à l'expansion des PME pourraient également aider à réduire les disparités économiques régionales. Actuellement, les PME sont principalement situées dans des zones économiquement importantes et urbanisées, telles que Casablanca, qui concentre la création d'emploi et la richesse. Soutenir des PME régionales et rurales pourrait aider à répartir la richesse dans tout le pays (Mouhallab and Wei, 2016).

2.2 CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

PME

Le Gouvernement du Maroc a reconnu la contribution importante des PME dans la croissance et le développement économique national. Par exemple, le Plan d'accélération industrielle du Maroc (2014-2020)² anticipe un rôle des PME dans la promotion de la croissance du secteur industriel et dans l'amélioration de la compétitivité.

Diverses initiatives ont également demandé à promouvoir et encourager la croissance du secteur des PME. La Caisse Centrale de Garantie (CCG) est une institution publique nationale qui garantit les prêts bancaires accordés aux PME. Entre 2009 et 2012, la CCG a introduit des produits destinés aux PME, notamment des prêts d'investissement, des fonds de roulement, le capital privé et de restructuration. Ceux-ci et d'autres mesures ont contribué au renforcement du mécanisme national de garantie de crédit, auparavant considéré trop complexe et fragmenté (World Bank, 2012). La CCG a également développé des produits spécifiques aux micro-entreprises en 2011, dénommés 'Damane Express', qui incluent un système d'imposition simplifié, des cotisations sociales adaptées, une meilleure couverture sociale et des produits bancaires spécifiques (Aziz, 2013).

La Loi de finances de 2011 a introduit des incitations majeures pour les PME, dont une réduction des impôts sur les profits de l'entreprise, des avantages fiscaux pour les entreprises qui intègrent le secteur formel, et d'autres incitations pour les entreprises individuelles qui choisissent de devenir des sociétés (Aziz, 2013). La loi 110-14, adoptée en 2016, a institué «un régime de couverture contre les conséquences des événements catastrophiques» au Maroc. La loi a mis en place un régime mixte d'indemnisation des victimes d'événements catastrophiques, combinant à la fois un système assurantiel au profit des personnes ayant souscrit un contrat d'assurance (couverture du préjudice corporel ainsi que des biens assurés) et un système allocataire assuré par le Fonds de Solidarité contre les Evènements catastrophiques (FSEC) au profit des personnes physiques ne disposant pas de couverture (couverture le préjudice corporel et la perte de l'usage de la résidence principale).

Un autre instrument essentiel est l'"Agence Nationale pour la Promotion des PME" (ANPME)³, fondée en 2002. Il s'agit d'une agence publique dédiée au développement des PME, qui gère les programmes de soutien financier, fournit des services de développement commercial et soutient les efforts pour établir un environnement propice aux PME dans tout le pays (Aziz, 2013). L'ANPME

² Pour le plan d'accélération, consultez : <http://www.mcinet.gov.ma/en/content/industrial-acceleration-plan-2014-2020>

³ Pour plus d'informations, consultez : <http://candidature.marocpme.ma/>

joue un rôle important dans la défense des intérêts des PME à l'échelle nationale et dans les débats politiques publics.

Plus récemment, un fonds public d'investissement industriel a été créé, et le gouvernement a commencé à faciliter les connexions entre le secteur bancaire et les grandes compagnies d'une part, et d'autre part avec les PME (Mouhallab and Wei, 2016).

Cependant, malgré ces avancées, l'accès des PME au capital reste limité car elles manquent de garanties, de capitaux propres et de formalisation, pourtant tous nécessaires pour accéder au capital. En outre, bien qu'un soutien du gouvernement et des systèmes de garanties existent, elle souffrent souvent d'une asymétrie d'informations (EBRD, 2012).

Changement climatique et gestion des risques de catastrophe

Cadre institutionnel

La politique et le cadre institutionnel relatifs au changement climatique sont relativement bien définis et développés. Les arrangements équivalents pour la gestion des risques de catastrophe (DRM) le sont nettement moins.

La politique relative au changement climatique relève de la responsabilité du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau, de l'Environnement et de Développement durable. Le Comité National du Changement Climatique (CNCC) a été fondé en 2007 et surveille toutes les activités liées au climat. Le comité est présidé par le Secrétariat chargé du développement durable, qui est également le point de référence national pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC).

Il n'existe pas encore de plateforme intergouvernementale pour la gestion des risques de catastrophe, bien que les outils MnhPRA et Desinventar existent, mais il faudra les actualiser. Cela a été

découvert grâce à une évaluation de la gestion des catastrophes, conduite par la Cour des comptes nationale pour évaluer l'efficacité des organisations dans la gestion des risques. Plus spécifiquement, l'examen a souligné que le problème fondamental était l'absence d'une plateforme opérationnelle nationale qui accélérerait les progrès de la DRM au sein du gouvernement, notamment en coordonnant les activités des différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des risques (Royaume du Maroc Cour de Comptes, 2016). L'évaluation a permis de constater que le progrès du Maroc en lien avec le Cadre d'action de Hyogo jusqu'à 2016 a été limité en raison de l'absence d'une plateforme opérationnelle nationale sans laquelle le pays ne peut pas fournir des orientations sur la DRM et coordonner les activités des différentes parties prenantes dans la gestion des risques.

L'arrangement institutionnel existant pour la DRM implique deux organisations au sein du Ministère de l'Intérieur, à savoir le Centre de surveillance et de coordination (CVC) et la Direction de la protection civile. Le CVC est chargé des catastrophes tout au long du cycle des catastrophes et de tout type de risque avec un accent particulier mis sur les crises. Il couvre les situations d'urgence et assure, entre autres, la prévention des risques et des menaces, la planification des ressources, la coordination des interventions et le redressement après-crise. Les autorités locales sont responsables de la coordination des actions sur le terrain. La Direction de la protection civile est chargée des questions relatives à la gestion des risques, à la protection et la sécurisation de la population. Sa capacité opérationnelle a augmenté ces quelques dernières années en prévision de nouvelles catastrophes naturelles. Elle est désormais capable de déployer plus de centres de secours et plus de fournitures d'urgence pour les populations affectées. Cependant, il a été noté dans l'évaluation de la Cour des comptes nationale que sa présence à l'échelle nationale était insuffisante et inégale à travers le pays (Royaume du Maroc Cour de Comptes, 2016).

Cadre politique

La Politique marocaine relative au changement climatique a été adoptée en 2014 et fournit une première articulation de la vision et des objectifs du pays en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La politique contient différents «piliers», notamment le renforcement des cadres légaux et institutionnels, le développement des connaissances et des approches territoriales, la prévention et la réduction des risques, la promotion de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique, et le financement de programmes contre le changement climatique. La DRM n'y est pas expressément mentionné, mais une section sur les risques et la vulnérabilité évoque la détermination du Maroc à s'engager dans plusieurs secteurs, dont la protection contre les inondations.

Le Maroc a soumis sa première contribution nationale déterminée et envisagée (INDC) et l'ultérieure contribution nationale déterminée (NDC) en 2016. La NDC a pour objectif de réduire les émissions de 42% d'ici 2030 par rapport aux émissions prévues «dans la pratique courante»^{4,5}. Le Maroc vise à réaliser ces réductions à travers des actions dans l'énergie, l'agriculture, le transport, l'eau, les déchets, la foresterie, l'industrie, l'habitat et l'infrastructure. Le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable (SEDD) a établi un rapport sur la mise en œuvre des NDC dans 2018.

Le pays a entamé la préparation de son Plan national d'adaptation (NAP), avec la publication d'un plan d'action développé par le SEDD en 2017 et la recherche de soutien financier pour la disponibilité du NAP du Fonds vert pour le climat (UNDP, 2017).

Le Maroc a également initié le Centre de compétences du changement climatique (4C Maroc) qui vise à promouvoir l'engagement de plusieurs parties prenantes dans le secteur.

Il n'existe pas de politique ou de stratégie unique et officielle pour la DRM, et en général, la DRM n'est pas bien intégrée. Depuis 2016, les départements impliqués dans la gestion des catastrophes naturelles n'ont pas clairement identifié les aléas naturels dans leurs plans budgétaires et financiers (Royaume du Maroc Cour de Comptes, 2016).

Il existe, néanmoins, nombre de plans visant à répondre aux types et aux aspects spécifiques des aléas. Divers plans sectoriels abordent également des questions relatives à la DRM⁶. Un exemple de type précédent de plan est le Plan national contre les inondations⁷. Ce plan, élaboré en 2006, est basé sur une vision intégrée de l'atténuation des inondations, comprenant la définition des priorités nationales, et mettant l'accent sur la détection du danger d'inondations et sur les systèmes d'alerte précoce⁸. Cependant, d'après la Cour des comptes nationale, il n'y a pas suffisamment de moyens financiers et de ressources humaines pour répondre aux inondations de manière adéquate, et la mise en œuvre du plan est limitée. En outre, la Cour des comptes nationale note que, malgré l'implication de multiples acteurs publics dans la gestion des risques d'inondations, il n'existe pas une stratégie nationale claire dédiée à la prévention des inondations (Royaume du Maroc Cour de Comptes, 2016).

En dépit de l'absence d'une politique ou d'une institution officielle, il existe plusieurs fonds consacrés aux risques sectoriels spécifiques.

4 INDC du Maroc: <http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Morocco/1/Morocco%20INDC%20submitted%20to%20UNFCCC%20-%205%20June%202015.pdf>

5 Le NDC du Maroc: <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Morocco%20First/Morocco%20First%20NDC-English.pdf>

6 Nombre de plans sectoriels abordent également la question de la DRM, dont la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable (SNDD) stratégin National du Développement Durable, le Plan d'action national pour l'environnement, le Plan national de gestion des déchets ménagers PNDM Programme national de la gestion des déchets Ménégers et le Plan national de traitement des égouts et des eaux usées PNA Plan National de l'Assainissement Liquide.

7 D'autres incluent le Plan national contre les risques agricoles, le Plan national contre les invasions de criquets, le Plan directeur pour la prévention et la lutte contre les incendies forestiers, le Plan général pour l'organisation des reliefs (ORSEC) et la Stratégie nationale pour la gestion des urgences médicales et les risques de santé liés aux catastrophes.

8 <http://www.water.gov.ma/strategies-et-programmes/gestion-des-risques-climatiques/plan-national-de-protection-contre-les-inondations/>

Il s'agit notamment du Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN), qui rembourse les frais provoqués par les catastrophes et finance les secours d'urgence, l'assistance aux populations impactées, la remise en état et la reconstruction des installations endommagées, la construction des structures de prévention et l'amélioration des moyens d'intervention utilisés par les organisations spécialisées (Royaume du Maroc Cour de Comptes, 2016). D'autres fonds sont le Fonds pour les catastrophes naturelles, le Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile et le Fonds national forestier. En termes de participation dans les plateformes internationales abordant la DRM, le Maroc a signé le Cadre d'action de Hyogo et a soumis trois rapports périodiques sur ses avancées en matière de la DRM. Le Maroc est parti de l'Accord euro-méditerranéen „EUR-OPA Major Hazards“.

Quant aux systèmes d'alerte précoce, ils existent dans certaines régions marocaines (par exemple, l'Ourika, la Bouskoura) et impliquent de multiples parties prenantes mais la couverture n'est pas complète. Les PME sont donc uniquement couvertes par des systèmes d'alerte précoce si et quand elles se trouvent dans les régions dotées d'un mécanisme d'alerte fonctionnel⁹. L'unique agence officielle de prévisions météorologiques au Maroc est la Direction de la Météorologie Nationale (DMN). Cette agence collecte des données d'observation météorologique grâce au réseau national de jauges.

Le Maroc a reçu un soutien important de ses partenaires pour le développement sur la question de la gestion des risques climatiques et de catastrophe. Une initiative particulièrement significative est le Programme de la gestion intégrée et de la résilience aux risques climatiques de la Banque mondiale, mis en place en 2016 pour une durée de 5 ans et avec un

financement de 200 millions de dollars américains¹⁰. L'objectif de ce programme est «d'améliorer le cadre institutionnel pour financer la réduction des risques de catastrophe et de renforcer la résilience économique aux catastrophes naturelles pour les populations ciblées». D'après la Banque mondiale, «le Maroc a commencé à développer une réforme intégrée de la DRM, qui combine des éléments de réforme institutionnelle à des investissements de réduction des risques et d'assurance risques pour s'assurer que les risques résiduels qui ne peuvent pas être économiquement plus modérés soient financés de manière plus efficace»(World Bank, 2018).

Le Ministère de l'Intérieur a entamé en 2018 la préparation d'un nouveau plan stratégique de gestion des risques de catastrophes naturelles avec un appui technique de la Banque Mondiale. Cette stratégie est articulée autour de six axes stratégiques :

- 1 Amélioration de la connaissance des vulnérabilités et des risques ;
- 2 Renforcement de la gouvernance nationale de la gestion des risques ;
- 3 Incitation à l'investissement dans la résilience et la prévention des risques ;
- 4 Développement d'une culture de gestion des risques ;
- 5 Préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et une meilleure reconstruction ;
- 6 Gestion financière des risques et catastrophes.

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles présente à cet égard un pilier incontournable afin de créer les synergies nécessaires et d'améliorer de la coordination des efforts déployés par les différentes parties en vue d'accroître la résilience du pays face aux risques qu'il encourt.

9 Résultat de l'atelier tenu à Rabat en 2018 avec les parties prenantes nationales (voir Annexe 1)

10 Pour plus d'informations sur le projet de la Banque mondiale, veuillez consulter : <http://projects.worldbank.org/P144539?lang=en>

2.3 RISQUE D'INONDATIONS AU MAROC

Les inondations sont un aléa majeur au Maroc; en effet, neuf des dix plus grandes catastrophes au Maroc entre 2002 et 2012, en termes de pertes économiques, furent des inondations (The World Bank Group, 2018). L'évaluation de la gestion des catastrophes du Royaume du Maroc, conduite en 2016, a fait des inondations une des quatre priorités, avec les incendies de forêts, les tremblements de terre et les criquets. Entre 1995 et 2005, les inondations ont provoqué plus de 1 165 morts, affecté plus de 232 896 habitants, et entraîné plus de 295 millions de dollars américains de dommages.

Les inondations ne sont pas un phénomène récent. Leur rôle positif dans les cycles agricoles a été reconnu à travers l'Histoire, notamment car elles irriguent les terres cultivées et modèrent le débit hydrologique. Néanmoins, les crues éclair

peuvent transformer les lits asséchés des «oued» en torrents violents et destructeurs, provoquant souvent des pertes de vie et des dégâts matériels considérables. Les fortes précipitations qui entraînent les crues éclair ont tendance à être très localisées, et donc relativement difficiles à prévoir pour lancer une action préventive (The World Bank Group, 2018).

Plusieurs facteurs ont contribué à l'aggravation de l'exposition aux inondations, et donc aux risques, au cours des dernières années. Un facteur important est la croissance urbaine et économique accélérée dans les zones inondables (Werren et al., 2016). Les changements et la variabilité climatiques ont un impact considérable (→ voir la section ci-dessous).

2.4 PROJECTIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Maroc est très sensible aux changements climatiques. D'après le Cinquième rapport d'évaluation d'IPCC, la région devrait s'attendre à une hausse des températures entre 1,5 °C et 6 °C d'ici la fin du 21ème siècle, comparée à la période de référence 1986-2005. Elle devrait également s'attendre à une réduction de 20% à 40% du total annuel des précipitations dans le même délai (IPCC, 2014).

En dépit d'une baisse globale des précipitations, on prévoit une fréquence et une intensité plus importantes d'événements météorologiques extrêmes. En général, les scénarios climatiques méditerranéens tendent vers une aridité accrue et une plus haute variabilité des précipitations inter- et intra-annuelles (IPCC, 2014). Au cours des dernières années, les fortes précipitations ont augmenté au Maroc, provoquant des inondations sans précédent.

2.5 VULNÉRABILITÉ DES PME AUX RISQUES CLIMATIQUES

Les secteurs économiques clés au Maroc sont hautement vulnérables aux effets des changements climatiques, et notamment l'eau, l'agriculture, les terrains/les forêts, le littoral, la pêche et le tourisme. Tous ces secteurs concernent un grand nombre de PME.

Le tableau ci-dessous liste les menaces principales que le changement climatique induit sur les entreprises, d'après l'Initiative du climat des affaires du Maroc.

CASE 1: Risques du changement climatique pour les entreprises (Stour, 2017)

MENACES

- Pénurie d'eau, qui suspend les opérations et limite l'usage des produits
- Endommagements des actifs physiques (machines, bâtiments...)
- Perturbations des chaînes d'approvisionnement (par exemple, livraison tardive, paiements tardifs)
- Hausse des frais d'assurance
- Interruptions des chaînes logistiques
- Irrégularités dans les chaînes d'approvisionnement en raison de la pénurie des matières premières
- Main d'œuvre affaiblie
- Communautés instables
- Réglementations climatiques plus strictes
- Marchés de consommation affaiblis
- Réputations ternies
- Populations délogées

Quant aux inondations plus précisément, les incidences incluent l'endommagement des bâtiments et du transport routier, l'augmentation des prix de l'énergie et de l'eau, ou des écarts plus fréquents dans la fourniture de ces services. Les impacts indirects considérables sont le résultat de la vulnérabilité des fournisseurs et des clients.

Un grand nombre de zones industrielles sont situées dans les zones vulnérables, ce qui pose des risques à long terme pour leur activité économique. Dans la région de Souss Massa, les entreprises agroalimentaires voient leurs coûts de production augmenter avec les problèmes liés à la pénurie d'eau et à la hausse des prix de l'énergie. Ils subissent des coûts matériels suite à l'inondation des bâtiments, des magasins ou des entrepôts, et souffrent de pertes de revenus en raison des irrégularités et des ruptures des chaînes d'approvisionnement ou logistique (GIZ, 2016).

Les PME ont plusieurs vulnérabilités spécifiques aux changements climatiques et aux événements extrêmes. Elles ne sont souvent pas suffisamment sensibilisées aux risques liés aux changements climatiques, ont souvent une faible capacité d'adaptation et reçoivent peu de soutien pour la planification et les ressources de la gestion des risques. Elles ont typiquement des ressources limitées, qui pourraient servir à atténuer la crise financière en cas de choc.

Alors que l'Initiative des affaires pour le climat reconnaît que les entreprises pourraient également bénéficier des changements climatiques (→ voir Case 2), la situation actuelle dans le secteur des PME couplée à la nature des risques climatiques signifie que très peu de PME seraient en mesure de tirer profit de ces opportunités.

CASE 2: Opportunités des changements climatiques pour les entreprises (Stour, 2017)

OPPORTUNITÉS

- Développement de nouvelles gammes de produits et de services pour répondre aux nouvelles demandes créées par les changements climatiques
- Baisse des coûts opérationnels en raison d'un usage plus efficace des ressources
- Croissance des marchés pour les produits et les services
- Développement de nouvelles compétences
- Création de nouveaux commerces
- Anticipation de nouvelles réglementations

Pilotage d'une approche intégrée de gestion des risques climatiques

3



3.1 INTRODUCTION DU PROJET PILOTE

Le projet ACRI+ (Advancing Climate Risk Insurance Plus) est financé par le Ministère de l'Environnement Allemand et mis en œuvre par la GIZ et la MCII. Au Maroc, le projet ACRI+ travaille avec les PME dans la zone industrielle d'Aït Melloul pour soutenir le développement des capacités économiques et stratégiques pour la gestion des risques climatiques, en mettant l'accent sur le rôle potentiel du transfert de risques. Le projet rejoint les différents efforts actuels aux échelles nationale et régionale pour faciliter une meilleure résilience au climat et une meilleure durabilité dans les zones industrielles.

Le projet ACRI+ s'appuie sur le projet «Adaptation du Secteur privé au changement climatique» (ASPCC, à son tour mis en place par la GIZ. Le ASPCC a travaillé avec des entreprises (principalement avec des PME) dans les zones industrielles, dont Aït Melloul, pour développer des outils et des instruments pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques. Un des résultats a été un guide qui fournit des informations, des outils et des recommandations pratiques pour soutenir les gérants des zones industrielles dans l'analyse des risques climatiques et l'élaboration d'une stratégie d'adaptation.

Cependant, le ASPCC a conclu que les PME disposaient d'une capacité restreinte d'adaptation, en raison du manque de financements et de dispositifs financiers. L'ACRI+ cherche à combler cet écart. Le projet ACRI+ met l'accent sur le rôle potentiel que l'assurance pourrait jouer dans la gestion des risques, en reconnaissant non seulement sa fonction pour atténuer l'impact des chocs sur les entreprises, mais également pour contribuer à un modèle commercial plus mature.

3.1.1 Critères de présentation et de sélection pour les zones étudiées

La région du Souss-Massa est située dans le sud-ouest du Maroc. La région est un des moteurs clés de la croissance et du développement économique du pays. Elle est considérée comme une

des régions les plus dynamiques et riches. Selon le recensement de 2014, la région compte 2.56 millions d'habitants, dont 55% en zones rurales (Choukr-Allah et al., 2017). La population a un taux de croissance annuel de 1.4% (Choukr-Allah et al., 2017).

L'agriculture irriguée dans le bassin fluvial produit plus de la moitié d'agrumes exportés et 85% de légumes exportés par le Maroc (Choukr-Allah et al., 2017). La zone industrielle d'Aït Melloul est l'une des régions de production clés et un pôle d'exportation agro-alimentaire régional. Environ 300 PME y résident, dont la majorité est engagée dans le traitement des légumes, des fruits et du poisson, en provenance de la région et du reste du pays (Choukr-Allah et al., 2017).

La région du Souss-Massa souffre d'une grande pénurie d'eau, avec une forte concurrence pour les ressources limitées. Les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les précipitations intensives, les vagues de chaleur et les sécheresses, sont devenus plus fréquents et plus sévères.

Les entreprises agroalimentaires de la zone dépendent du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement; elles sont hautement vulnérables aux catastrophes naturelles qui se produisent non seulement dans la zone même mais aussi dans n'importe quel lieu de leur chaîne d'approvisionnement. De surcroît, elles sont vulnérables aux perturbations de l'approvisionnement des services essentiels, comme l'eau et l'électricité.

La Plan d'Adaptation Prioritaire pour la région du Souss-Massa souligne l'importance de la promotion de l'adaptation climatique dans le secteur des PME à Aït Melloul. Il présente un plan pour la transition de la zone industrielle vers un territoire «résilient et durable». Cela rejoint les autres efforts du gouvernement pour revitaliser les zones industrielles en intégrant la durabilité environnementale et la résilience climatique. Le projet ACRI+ vise à contribuer à la réalisation de ce plan et de sa vision.

Le plan a cinq objectifs, détaillés comme suit:

- Les acteurs locaux du Souss-Massa sont mobilisés pour mettre en œuvre l'adaptation aux changements climatiques et le Plan d'Adaptation Prioritaire
- Pour améliorer et renforcer la prévision et la surveillance météorologiques et les systèmes d'alerte précoce dans la région. L'objectif est d'avoir un système de veille sur les risques climatiques dans la région
- L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification locale Que les risques climatiques soient inclus dans toutes les stratégies sectorielles
- Réduire la vulnérabilité au climat des principaux secteurs et régions

Comme on peut le constater, le conseil municipal d'Aït Melloul a déjà intégré des approches d'adaptation au climat dans ses stratégies, mais il a besoin de sources de financement pour mener à bien ses efforts et opérationnaliser l'adaptation au climat¹¹.

3.1.2 Sélection des périls

La sévérité croissante des risques d'inondations au Maroc a été décrite dans le Chapitre ci dessus Les inondations sont un problème récurrent dans la zone industrielle d'Aït Melloul. Les inondations de 2009, 2010 et 2012 ont causé des dégâts très importants, laissant des milliers de personnes sans abri; et les inondations de 2014 ont révélé de grandes vulnérabilités des infrastructures. Les inondations représentent un risque important pour les personnes qui habitent et travaillent dans la région. C'est pourquoi L'Agence du bassin hydraulique de Souss-Massa-Drâa (ABHSMD) fait appel maintenant à de meilleurs programmes de préparation et d'atténuation des catastrophes pour éviter les effets négatifs des inondations.

3.1.3 Activités

Depuis avril 2017, le projet ACRI+ a mis en place plusieurs ateliers au Maroc avec des groupes de parties prenantes clés pour évaluer la demande, valider et renforcer l'appropriation des solutions potentielles. Des activités supplémentaires ont émergé de ces ateliers, dont:

1. **Modélisation des aléas et évaluation des actifs :** elles ont intégré un cadre économique d'adaptation climatique pour fournir aux décideurs les informations sur les risques posés à l'économie par le climat, et mettre à leur disposition des actions d'adaptation économiques.
2. **Analyse de la chaîne des valeurs :** cette analyse a évalué les impacts des changements climatiques sur les chaînes des valeurs des PME à Aït Melloul. Elle a pris en compte les activités des PME tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. **Analyse des écarts :** l'analyse des écarts a souligné les éventuels risques climatiques directs et indirects et a proposé des solutions pour renforcer l'ICRM au Maroc. Cette analyse est le fondement du Chapitre 3 de ce plan d'action.
4. **Opérationnalisation des outils MnhPRA et le Desinventar par la DER/SM dans la région**

¹¹ Résultat de l'atelier tenu à Rabat en 2018 avec les parties prenantes nationales (voir Annexe 1)

3.2 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES CLIMATIQUES POUR LES PME : ANALYSE DES ÉCARTS ET DES ACTIONS

Cette section montre l'application du cadre de l'ICRM pour aider à identifier les écarts et les activités pertinentes pour que les PME marocaines améliorent leur gestion des risques. Les tableaux ci-dessous sont le résultat de l'analyse des écarts conduite par le projet ACRI+, et abordent toutes les étapes du cycle de l'ICRM en soulignant certains des principaux écarts et activités qui ont été identifiés à travers les activités et les résultats du projet.

Chaque tableau se concentre sur une des cinq étapes de l'ICRM (prévention, risques résiduels, préparation, réponse et rétablissement) et ils sont organisés de la manière suivante:

1. **Secteur** : indique le secteur spécifique au sein du cycle de l'ICRM pour lequel il existe un écart
2. **Sujet/programme** : évoque les politiques/programmes/activités spécifiques qui sont les plus pertinents pour le secteur.
3. **Ligne de base** : l'état actuel du sujet/programme indiqué dans la même ligne, en soulignant ce qui a été fait et ses forces et faiblesses.
4. **Ecart** : décrit les écarts liés au secteur (par exemple, l'étape de l'ICRM). Les écarts se réfèrent au secteur entier et ne correspondent pas directement à un sujet/programme et à une ligne de base.
5. **Action** : propose les actions liées au secteur (par exemple, l'étape de l'ICRM). Les actions se réfèrent au secteur entier et ne correspondent pas directement à un sujet/programme et à une ligne de base.



PRÉVENTION¹²

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
EVALUATION DES RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> La loi relative à l'urbanisme Loi 28-00 sur la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien insuffisant des voies navigables et des installations hydrauliques: des ordures ménagères, des matériaux de démolition et de la végétation sont présents sur les rives, provoquant des problèmes de drainage et de débordement 	<ul style="list-style-type: none"> L'accent demeure sur la gestion des urgences plutôt que sur une gestion des risques avant la catastrophe (par exemple, l'infrastructure n'est mise aux normes qu'après une catastrophe) Les règlements urbanistiques sont de nature générale et ne mettent pas l'accent sur l'élément de risques, notamment pour les zones inondables 	<ul style="list-style-type: none"> Une plus grande qualité des données permettrait l'élaboration de cartes plus précises des zones inondables, qui pourraient servir d'outils décisionnels pour améliorer la préparation et la prévention Les cartes des risques pourraient aider les sociétés d'assurance dans le calcul des primes et dans l'évaluation des pertes potentielles pour certaines zones
	<ul style="list-style-type: none"> Création des cartes pour chaque province et préfecture exposée à un risque, et particulièrement aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> La cartographie d'Aït Melloul a été produite par l'ABHSM Suite à chaque inondation, une carte des points sensibles est créée avec toutes les zones inondées 	<ul style="list-style-type: none"> Non-application des sanctions quand les politiques de réduction des risques ne sont pas surveillées (par exemple, les codes de construction et le zonage) 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des risques aide à estimer les pertes et les dommages potentiels et permet de mieux ajuster les décisions relatives au DRM
	<ul style="list-style-type: none"> La loi sur l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> La Loi sur l'eau n'a été adoptée qu'en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Les études d'évaluation pour les infrastructures de prévention des inondations n'ont pas été suivies par une mise en place d'équipements suffisants pour protéger les zones vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des risques sensibilise davantage les décideurs et la société civile aux risques
	<ul style="list-style-type: none"> Etude du Ministère de la Santé sur la vulnérabilité des établissements de santé, notamment des hôpitaux et des inventaires des ressources existantes 		<ul style="list-style-type: none"> Le Plan National de Protection Contre les Inondations est focalisé sur des parcelles de terrain et non sur des régions vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Les données collectées grâce à l'évaluation des risques peuvent améliorer la qualité et la précision des programmes d'assurance
	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de restructuration des quartiers menaçant ruine et le programme de résorption des bidonvilles 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre juridique insuffisant pour établir les responsabilités de chaque acteur Cadres juridique, financier et institutionnel qui favorisent l'action post-événement plutôt que l'action préventive 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la vulnérabilité : il n'existe pas de questionnaire validé pour évaluer les perceptions des risques par la population et les facteurs sociodémographiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements peuvent se servir des données historiques et analytiques des risques collectées par les sociétés d'assurance pour réaliser des évaluations plus rapidement et réduire les coûts
	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan National de Protection Contre les Inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Actuellement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> L'étalonnage du modèle hydraulique peut être extrêmement long 	
	<ul style="list-style-type: none"> MnhPRA - L'évaluation probabiliste du risque du Maroc (Morocco national hazard Probabilistic Risk Assessment) 		<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des risques est accompagnée d'un haut degré d'incertitude en raison des prévisions climatiques et des prévisions à long terme 	
	<ul style="list-style-type: none"> Plan de prévention des inondations (Scheme of Floods Prevention - ABHSM) 			

12 Se référer à la bibliographie.

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
ANALYSE DES RÉPERCUSSIONS	<ul style="list-style-type: none"> MnhPRA - L'évaluation probabiliste du risque du Maroc, comme partie de la Stratégie de Gestion Intégrée des Risques (GIR) 	<ul style="list-style-type: none"> Grande diffusion du MnhPRA, particulièrement parmi les organisateurs des sessions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies du DRM ont été créées en l'absence d'un système SIG qui englobe tous les risques Malgré sa valeur, l'outil du MnhPRA n'est pas utilisé par la plupart des organisations rencontrées par la commission de la Cour des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> Une utilisation coordonnée du SIG permet d'identifier les zones exposées aux risques et d'appliquer les scénarios d'intervention d'urgence Les gouvernements peuvent utiliser les données de l'assureur relatives aux pertes et aux dommages pour identifier les besoins et entreprendre l'action appropriée Les données résultant de l'analyse d'impact peuvent être utilisées dans la conception des produits de financement et d'assurance des risques Une analyse coûts-avantages peut être réalisée : une quantification des impacts financiers des catastrophes et des coûts de réparation et de reconstruction peuvent être comparés aux coûts potentiels des primes d'assurance
	<ul style="list-style-type: none"> ACCN - Adaptation au Changement Climatiques et Valorisation de la Biodiversité - Mise en œuvre du protocole de Nagoya 			
ANALYSE DES PERFORMANCES DU DRM	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'évaluation périodiques nationaux en matière de RCC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports publiés pour 2007-2008, 2009-2010, 2011-2013, 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un plan intégré; pluralité des plans et des initiatives sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> Un organisme dédié, ouvert et impartial pour l'examen des données sur les inondations et les catastrophes passées (images, vidéos, rapports de l'événement) pourrait parvenir à des conclusions qui pourraient être utilisées pour le système global de gestion des catastrophes
	<ul style="list-style-type: none"> GIR - Stratégie de gestion intégrée des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Différée. Toujours en développement; la GIR n'a pas encore été intégralement mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ABH manque de données actuelles sur les parties du domaine hydraulique qui sont illégalement occupées / utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Considération pour les événements rares avec de longues périodes de récurrence
	<ul style="list-style-type: none"> Plan national de lutte contre les inondations 		<ul style="list-style-type: none"> Manque de coordination entre les différents départements ministériels et les institutions publiques; leurs actions sont toujours orientées vers la gestion des risques plutôt que vers la prévention Contradictions entre les demandes des ministères sectoriels (sous le Ministère de l'intérieur) et les ministères fournissant des services 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse du DRM peut faciliter les calculs des bénéfices économiques des produits d'assurance et d'autres mécanismes du DRM mis en place L'analyse du DRM peut aider à identifier les écarts au sein de sa stratégie actuelle, et donc à montrer où les solutions d'assurance pourraient être bénéfiques

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
L'INTÉGRATION DES MESURES PRÉVENTIVES DANS LES POLITIQUES	<ul style="list-style-type: none"> CNEDD - Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (Stratégie Nationale du Développement Durable) 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une multitude de textes juridiques relatifs à la gestion des risques de catastrophe, mais ils ne sont pas adaptés à un secteur spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'une stratégie et d'un cadre juridique cohérents pour la prévention et la gestion des risques La participation et les mesures préventives fournies par les conseils municipaux ne sont pas suffisantes pour prévenir le risque 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation accrue des projets réalisés dans le cadre du Plan National des Inondations Prendre en compte les risques d'inondations lors de l'élaboration des documents d'aménagement urbain Règlements sur la construction renforcés
	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de gestion des ressources en eau 		<ul style="list-style-type: none"> La coopération entre les parties prenantes demeure un défi institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Prioriser des actions de gestion des risques en fonction du degré de vulnérabilité aux risques d'inondations
	<ul style="list-style-type: none"> PANE- Le plan d'action national pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une multitude de textes juridiques relatifs à la gestion des risques de catastrophe, mais ils ne sont pas adaptés à un secteur spécifique Quatre guides pratiques portant sur l'évaluation des risques, les politiques de prévention, la préparation à la gestion de crise, et le relèvement et la reconstruction post-catastrophe ont été élaborés dans le cadre du projet d'appui de l'OCDE pour la gestion des risques au Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> Une grande partie des textes juridiques actuels sont dépassés Des programmes de sensibilisation du public ont été mis en place, mais ils sont inefficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Il est plus probable que des mesures proactives pour minimiser les risques de catastrophe soient mises en œuvre grâce à des programmes de sensibilisation et des incitations financières L'assurance pour les mesures préventives pourrait avoir des incidences positives sur le risque de base Les politiques et les cadres qui promeuvent l'assurance peuvent améliorer l'acceptation des produits d'assurance
	<ul style="list-style-type: none"> Plan de prévention des inondations après janvier 2010: Mise en place de 4 barrages en amont d'Agadir, construction d'une digue sur la rive droite de l'Oued Souss, un canal de protection pour le stade et les quartiers Est de la ville, ainsi que plusieurs égouts et fossés de drainage 			<ul style="list-style-type: none"> La mise en place des mesures préventives pourrait potentiellement faire diminuer les primes d'indemnités d'assurance
	<ul style="list-style-type: none"> PCCM - La Politique du Changement Climatique du Maroc: Une approche coordonnée et un cadre opérationnel 			
	<ul style="list-style-type: none"> INDC - La Contribution nationale déterminée et envisagée a été soumise. Elle est destinée à remettre les écosystèmes en état et à renforcer leur résilience pour lutter contre l'érosion et prévenir les inondations 			

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
INTEGRATING PREVENTATIVE MEASURES INTO POLICIES	• Plan d'Investissement Vert			
	• PNRC - Le Plan National de Lutte Contre le Réchauffement Climatique	• Détaille l'approche stratégique du Maroc en matière d'atténuation et d'adaptation, en mettant particulièrement l'accent sur l'agriculture, les zones du littoral et la pénurie d'eau		
	• Programme d'adaptation des communautés du PNUD			
	• Programme d'adaptation de l'Afrique du PNUD	• Le projet est terminé. Le projet a visé à améliorer la capacité d'adaptation		
	• PICCPMV - Le Programme d'Intégration du Changement Climatique dans la Mise en Œuvre du Plan Maroc Vert			
	• FVC - Le Fonds Vert pour le Climat	• Opérationnel		
	• Plan directeur régional pour le développement durable en Souss-Massa			



RISQUE RÉSIDUEL

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
FINANCEMENT DES RISQUES EN AMONT DES CATASTROPHES	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds des Calamités Naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds des Calamités Naturelles sert à financer la contribution de l'État aux polices relatives à l'assurance des risques climatiques choisies par les agriculteurs; couvre les frais du système d'assurance mis en place par le Ministre de l'Agriculture 17 sociétés d'assurance et 2 sociétés d'assurances sont accréditées au Maroc Les accréditations 'assurance sont uniquement accordées a) aux entreprises régies par la loi marocaine dont le siège social est situé au Maroc et b) aux entreprises reconnues par le Maroc conformément à un accord de libre-échange MHPV fournit les informations sur les foyers partiellement ou entièrement détruits par les catastrophes Depuis 2011, le secteur d'assurance a offert «une assurance climatique multirisque» pour protéger les investissements dans la production des principales cultures céréalières 	<ul style="list-style-type: none"> L'assurance financée par Le Fonds des Calamités Naturelles ne couvre ni les inondations et les dommages créés par les invasions des criquets, ni la sécheresse (couvert par MAMDA) La catégorie des « risques climatiques » n'a toujours pas été intégrée dans l'opération du secteur bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur des assurances pourrait développer un nombre plus important de solutions d'assurance et une plus grande couverture pour les risques climatiques L'assurance aide à éviter les financements ponctuels (qui n'ont pas été budgétés) et la redistribution de ressources publiques post-catastrophe Le financement des risques pour les événements climatiques extrêmes peut être transféré au marché d'assurances par une approche multicouches

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
TRANSFERT DE RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Système Assurantiel des Catastrophes Naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • L'État a adopté un système d'assurances pour financer les activités post-catastrophe dans le secteur agricole • Le taux de pénétration de l'assurance représente 3.1% du PIB, contre un taux de 8% dans les pays développés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur des assurances calcule les risques sur la base des pertes historiques subies, au lieu de se focaliser sur la modélisation et les prévisions de risques dans le futur 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement des risques en amont des catastrophes permet aux services gouvernementaux d'accéder rapidement aux fonds et d'aider les citoyens qui ont été touchés. • Facture 34-08 Le Fonds de solidarité rembourserait les victimes des catastrophes naturelles et ferait la promotion de la culture d'assurance au Maroc • Les produits d'assurance peuvent aider l'accélération du processus de rétablissement • Le secteur privé des assurances peut contribuer à cartographier les risques et évaluer les potentielles pertes ; ceci aide à évaluer les ressources dont le gouvernement aurait besoin en cas de catastrophe • Le risque des conséquences financières peut être transféré des ménages, entreprises privées et gouvernements aux compagnies d'assurance afin de minimiser l'impact des événements météorologiques extrêmes
	<ul style="list-style-type: none"> • Facture N° 34-08 : établissement d'un programme de couverture pour les conséquences des catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une compensation et assurance nationale pour aider les ménages ayant subi des pertes et dommages suite à des inondations 		



PRÉPARER

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
ANALYSE DES RISQUES ET SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, réseaux d'information sur les catastrophes et organisations pour les phénomènes naturels (météorologiques, sismologiques, inondations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sont opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données/informations sont insuffisantes pour assurer un plus haut niveau d'anticipation et de gestion des risques • Les stations d'observation météorologique ne sont pas systématiquement montées conformément aux normes de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens mieux informés montrent une meilleure perception des risques et mettent en œuvre des mesures préventives plus importantes • La méthode la plus efficace de réduction de risques de pertes économiques et humaines est l'utilisation d'un système fonctionnel d'alerte et d'intervention contre les inondations
	<ul style="list-style-type: none"> • PPII - Le Plan Particulier d'Intervention de la gestion des risques d'inondation de la Ville d'Agadir 	<ul style="list-style-type: none"> • PPII réunit les informations techniques nécessaires pour intervenir de manière efficace pendant les fortes pluies • En 2012, la Banque mondiale et la Direction Générale des Collectivités Locales ont élaboré des formations de gestion des risques pour les agents de terrain dans toutes les provinces marocaines, mais ces formations n'ont toujours pas eu lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit d'informations accessibles sur les risques d'inondation ; la communication institutionnelle est considérée être très déficiente • Les inondations éclaircies sont difficiles à surveiller avec les stations de jaugeage conventionnelles • Les jauges hydrologiques existantes sont manuelles ; elles ne disposent pas de système télémétrique pour le transfert de données 	<ul style="list-style-type: none"> • L'installation de caméras sur plusieurs locations stratégiques / critiques peut servir comme une partie du système d'alerte précoce et fournir un état des lieux de la situation • Le rôle des universités et instituts de recherche peut être important ; ils peuvent développer de nouveaux modèles, de nouvelles techniques de prévision et d'observation, et peuvent avoir un rôle clé dans la hausse de capacités de formation et d'éducation
	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin d'alertes météorologiques (BMS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Maroc ne dispose pas d'un système de prévision et d'alerte contre les inondations • Les alertes comme les bulletins météorologiques publiés sur le site web de la DMN sont retransmises par l'agence de presse marocaine et les chaînes de télévision nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau national de stations radar de la DMN est de qualité inférieure et nécessite d'être modernisé • EWS inadéquats et efforts géographiques inéquitables pour leur renforcement 	<ul style="list-style-type: none"> • La simulation modélisée pour le système d'alerte précoce contre les inondations est indispensable pour réduire les délais d'évacuation et aider les intervenants • Des applications mobiles peuvent être développées pour donner l'alerte sur les risques d'inondation et fournir les informations essentielles (où aller? que faire?) • La production de données de haute qualité permettrait d'améliorer la fiabilité du système d'alerte

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
ACTIONS DE CAPACITÉ DE RÉACTION MINIMA (MPA)	<ul style="list-style-type: none"> ORSEC - Organisation de la Réponse de Sécurité Civile: plan général d'organisation des secours 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan est générique et mis en place pour les situations d'inefficience des moyens d'interventions contre les catastrophes locaux 6 dépôts ministériels et 60 dépôts provinciaux sont en place pour l'entreposage d'équipement d'abri et de secours 	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup de plans sectoriels / absence d'une stratégie nationale DRR clairement identifiée La répartition géographique nationale des centres de secours est inégale, particulièrement faible dans les communautés rurales Le nombre de docteurs spécialement formés pour les interventions d'urgence nationale (à part ceux dans les centres hospitaliers universitaires) est insuffisant pour répondre aux besoins en cas de catastrophe majeure Faibles capacités de réalisation de plans et de projets à un niveau local Approches et plans DRM fragmentés / sectoriels La protection civile était faible pendant les inondations de 2014, étant donné qu'il n'y a pas eu de scénario pour anticiper une telle mobilisation de ressources / mutualisation de ressources avec les municipalités avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir un dialogue sur la question de la «vie durable» dans le bassin du Souss-Massa-Drâa (en court dans le cadre de l'ACC, CB2, ACCN et ProGEC) avec les parties prenantes pourrait aider le processus d'adaptation aux changements climatiques en sensibilisant aux risques d'inondation, aux besoins de coordination et à l'importance du développement et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'aux moyens de réutilisation des eaux d'inondations et de gestion des situations d'inondation La formation de la société civile augmenterait le niveau de préparation et réduirait l'impact des inondations dans le futur La coordination avec les assureurs aiderait à améliorer l'efficacité des paiements post-catastrophe Les assureurs peuvent participer à compléter les capacités du gouvernement
	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie nationale de gestion des urgences médicales et des risques sanitaires liés aux catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> En place depuis 2005 2 postes médicaux avancés ont été acquis 18 médecins spécialement formés pour les interventions d'urgence nationale (en 2012) Les exercices de simulation de catastrophe dans les hôpitaux n'ont toujours pas été mis en œuvre La stratégie de gestion d'informations dans les hôpitaux en cas de catastrophe n'a toujours pas été mise en œuvre 		
	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme de coordination intersectoriel du Ministère de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de sensibilisation du public du Ministère de la santé, le stockage de médicaments en cas de catastrophe, la création d'un fonds de santé publique spécial pour les catastrophes, ainsi que l'adoption de procédures financières et administratives spécifiques aux catastrophes n'ont toujours pas été implémentés mis en œuvre 		

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
ACTION DE CAPACITÉ DE RÉACTION AVANCÉE (APA) ET PLANS D'URGENCE				<ul style="list-style-type: none"> Le stockage peut aider les citoyens à redémarrer leur vie et réduire la souffrance au cas où les paiements de l'assurance indicielle n'ont pas été déclenchés¹⁸ L'intervention post-catastrophe peut être accélérée par le biais d'installations de secours et d'approvisionnement¹⁸ Les macro-plans d'urgence peuvent aider les populations vulnérables¹⁸



RÉPONSE

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
L'APPORT DE SERVICES D'URGENCE ET D'ASSISTANCE PUBLIQUE POST-CATASTROPHE	<ul style="list-style-type: none"> FCN - Le fonds des Calamités Naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds concernent les événements liés à la sécheresse, aux inondations et aux invasions de criquets 	<ul style="list-style-type: none"> La destruction de l'infrastructure de communication a mené à des problèmes de distribution d'aide post-catastrophe dans le passé 	<ul style="list-style-type: none"> Les applications mobiles peuvent être utilisées pour fournir les informations sur les inondations, les plans, ainsi que sur les données nécessaires pour les déclarations de sinistre et les paiements Les programmes d'intervention pour les premiers secours, comme les formations sur les catastrophes et inondations dans les écoles, peuvent sensibiliser la population locale aux risques immédiats et pourraient améliorer l'intervention immédiate et réduire le niveau de risque au niveau des individus et des ménages L'assurance peut contribuer à une meilleure anticipation des pertes potentielles
	<ul style="list-style-type: none"> FSPSPC - Le fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile 		<ul style="list-style-type: none"> Manque d'un système logistique cohérent pour la distribution d'aide Les ONG ne sont pas spécialisées dans la gestion des risques 	
	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie nationale de gestion des urgences médicales et des risques sanitaires liés aux catastrophes 			
	<ul style="list-style-type: none"> Aide humanitaire et fourniture des provisions 	<ul style="list-style-type: none"> Le CVC gère les situations d'urgence sur le terrain, en assurant l'allocation de ressources matérielles et financières, ainsi que la coordination des parties prenantes Les ONG qui coopèrent avec la société civile ont travaillé sur la réparation des voies de transport 		
	<ul style="list-style-type: none"> CAS-FLCN - Le fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Seul le Ministère de l'Intérieur peut décider des mesures à prendre sur la base des alertes ; ces décisions-là sont prises uniquement en cas de déclaration d'un état d'urgence 		
EVALUATION DES BESOINS POST-CATASTROPHE	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport produit par les services techniques du Ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> MHPV fournit les informations sur les foyers partiellement ou entièrement détruits par les catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> Les routes sont restées ouvertes pendant les inondations de 2014, permettant à la population d'utiliser leurs véhicules comme moyen de transport 	<ul style="list-style-type: none"> L'assurance peut servir de complément aux autres mécanismes de financement post-catastrophe L'assurance peut contribuer à réduire la restructuration budgétaire ad hoc
	<ul style="list-style-type: none"> FCN - Le fonds des Calamités Naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds concernent les événements liés à la sécheresse, aux inondations et aux invasions de criquets 		



RÉCUPÉRATION

Secteur	Sujet/programme	Ligne de base	Lacune	Action
LE RÉTABLISSEMENT POST-CATASTROPHE ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS AVANT LA CATASTROPHE POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE	<ul style="list-style-type: none"> CAS-FLCN - Le fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles 		<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration des plans de développement est lente (4-14 ans), et mène à une prolifération de logements non-réglementaires, surtout dans les zones de risque 	<ul style="list-style-type: none"> Les initiatives participatives peuvent accomplir des actions efficaces et organisées qui contribuent au changement de comportement et à la prise de conscience des risques, surtout dans les zones à haut risque
	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Investissement Vert 		<ul style="list-style-type: none"> Les financements alloués aux organisations partenaires sont utilisés sans un rapport systématique soumis au ministère correspondant ; le ministère n'a aucun moyen pour surveiller ou collecter des données sur l'état de ces activités-là 	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration de l'atténuation du changement climatique et des activités d'adaptation dans les plans de développement pourrait bénéficier de financements contre les changements climatiques, comme l'assurance contre les risques climatiques
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités 		<ul style="list-style-type: none"> Les financements sont parfois alloués sans critère de sélection et sans stratégie globale de réduction des catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> Les opportunités commerciales existent, car les entreprises et individus innoveront et créent de nouveaux produits (p.ex. variétés de semences) qui résistent aux conditions climatiques extrêmes
	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruction, 'Mieux reconstruire' et les projets de développement à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque mondiale fournit un soutien technique et financier pour les activités en lien avec la lutte contre les inondations 23 projets d'amélioration d'infrastructures ont été achevés jusqu'à présent 	<ul style="list-style-type: none"> Certaines institutions font des prêts uniquement pour les projets de développement à haute valeur (c.-à-d. : 5-60 millions d'euros) 	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts de production peuvent baisser au fur et à mesure que les entreprises adoptent les technologies éco-efficaces d'utilisation d'eau et de l'énergie
	<ul style="list-style-type: none"> Programme de gestion des risques de catastrophes et de résilience 			<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec les écoles dans le but de développer des parcours de sensibilisation à la durabilité et aux mesures d'intervention contre les inondation peut améliorer le niveau de préparation des communautés et contribuer à une culture de réduction des risques
	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'adaptation de l'Afrique du PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est terminé. Le projet a visé à améliorer la capacité d'adaptation 		<ul style="list-style-type: none"> Mieux reconstruire peut aider à réduire les primes d'assurance L'assurance peut aider à réduire la volatilité financière, permettre de planifier et d'obtenir des financements supplémentaires. Ainsi, elle peut mener vers de nouvelles opportunités et au renforcement de la résilience

Risque résiduel

4



Les instruments de transfert de risques, comme l'assurance, sont de plus en plus utilisés par les gouvernements, entreprises et ménages pour réduire les pertes immédiates et à long terme relatives aux événements climatiques extrêmes. Ils fournissent non seulement des financements de secours post-catastrophe, mais peuvent aussi contribuer à soutenir ex-ante les mesures d'atténuation de risques. Ainsi, au cours des négociations sur les changements climatiques qui ont suivi le Plan d'action de Bali, la gestion des risques et les assurances se sont révélées des moyens de renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques d'événements climatiques extrêmes.

4.1 EXPLICATION DU RISQUE RÉSIDUEL

Le risque résiduel est celui qui reste après que les activités de prévention et d'atténuation aient été entreprises. Il y a différentes façons de gérer le risque résiduel. Là où le porteur du risque décide de réduire le risque, il peut poursuivre une stratégie de financement des risques. Ceci peut impliquer des mesures 'ex ante', pour lesquelles les financements sont levés avant que la catastrophe ait lieu (c.-à-d. une épargne et réserves de précaution, ou un arrangement pour des lignes de crédit préventives) ou des mesures 'ex post' (c.-à-d. une réallocation de dépenses normales pour couvrir les besoins post-catastrophe, emprunts et prêts).

Le transfert de risques est une alternative à la rétention des risques dans laquelle le risque entier, ou une partie du risque, est transmis à un tiers. Ce tiers devrait assumer les coûts partiels ou entiers en cas de catastrophe. Donc, le transfert de risques réduit l'exposition financière de l'entité porteuse de risque, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entreprise ou d'un gouvernement. Le transfert de risques peut être direct ou indirect.

- Le transfert de risques direct est celui où l'entité qui est exposée au risque (individu, ménage, entreprise) conclut un accord avec l'entité preneuse de risques (comme une assurance ou compagnie de réassurance).
- Le transfert de risques indirect inclut une institution intermédiaire entre l'entité qui transfère le risque et celle qui le prend.

ACRI+ au Maroc est directement engagé dans les options de transfert de risques direct pour les MPME, dans un contexte d'approche intégrée de la gestion des risques.

4.2 TRANSFERT DE RISQUES DIRECT

Aperçu du secteur d'assurances

Le secteur d'assurances marocain a un chiffre d'affaires de 3,000 millions de dollars en 2015, et croît plus rapidement que le PIB du pays depuis 2010. Le taux de pénétration de l'assurance a évolué de 2.3% en 2010 jusqu'à un peu plus de 3% en 2015 (GIZ, 2017). Le Maroc a le taux de pénétration de l'assurance le plus élevé en Afrique, même si la majorité des produits d'assurance concerne les soins de santé et l'assurance automobile. Il y a 17 compagnies d'assurance agréées au Maroc et une compagnie de réassurance, qui a le monopole du secteur d'assurances des risques dans le secteur agricole (GIZ, 2017).

Le 20 mars 2014, une réforme majeure a eu lieu avec la mise en place de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ou ACAPS, un organisme de contrôle indépendant. L'ACAPS est habilité à surveiller (i) les activités dans le secteur des assurances et réassurances. Les accréditations d'assurance sont uniquement accordées a) aux entreprises gouvernées par la loi marocaine dont le siège social est situé au Maroc et b) aux entreprises reconnues par le Maroc conformément à un accord de libre-échange.

Le cadre législatif pour les assurances au Maroc est composé de plusieurs lois, y compris la Loi 17-99, qui est appliquée depuis 2002 et qui encadre le format des politiques, les conditions générales, les assurances obligatoires (assurance automobile responsabilité civile, chasse responsabilité civile), la surveillance des compagnies d'assurance et la surveillance des courtiers. Cette loi reste imprécise et concerne principalement l'assurance dommages et vie. Comme mentionné dans le Chapitre 2, cette loi a été complétée avec la loi 110-14, adoptée en 2016, qui établit « un régime destiné à couvrir les conséquences des événements catastrophiques » au Maroc.

En particulier pour les risques climatiques, il existe une assurance pour trois types d'événements (GIZ, 2018) : sécheresse, vent et grêle. Le chiffre d'affaires total pour les produits d'assurance climatique au Maroc était de 41 millions de dollars américains en 2015, partagé entre trois types d'assurances :

- L'assurance récolte : elle représente jusqu'à 97% des produits d'assurance et couvre actuellement 1 million d'hectares du territoire.
- L'assurance grêle, qui représente 2.9% des produits
- L'assurance mortalité du bétail, qui représente jusqu'à 0.1% des produits d'assurance climatique.

Crop insurance premiums are subsidized by the government since 2011. The government has increased their subsidy percentage from 57% up to 90%, and aims for all agricultural land in Morocco (approximately 9 million hectares) to be covered by crop insurance. Agriculture represents 13%–15% of the GDP in Morocco and employs 40% of the workforce (GIZ, 2018).

Les primes d'assurance récolte sont subventionnées par le gouvernement depuis 2011. Le gouvernement a augmenté le pourcentage des subventions de 57% à 90 %, et vise à couvrir la totalité des terres agricoles du Maroc (environ 9 millions d'hectares). L'agriculture représente 13%–15% du PIB marocain et emploie 40% de main-d'œuvre (GIZ, 2018).

Il est important de noter qu'il n'y a pas de produits d'assurance personnalisés pour répondre aux besoins des PME marocaines, et qu'il n'y a pas de polices d'assurance spécifiques pour les inondations¹³. Cependant, selon les parties prenantes nationales, un fonds d'assurance pour les MPME peut être justifié au Maroc, mais les sources de financement restent floues. Le Ministère des finances du Gouvernement

13 Résultat de l'atelier tenu à Rabat en 2018 avec les parties prenantes nationales (voir Annexe 1)

marocain travaille avec la GIZ pour mieux faire connaître les produits d'assurance et leurs bénéfices par TAM III et les initiatives SAGA. Ceci implique de s'attacher à une étude « d'assurance inclusive » pour mieux connaître les besoins et défis de l'accès des MPME aux assurances. Le Ministère est conscient de la particularité des effets des changements climatiques et convient que l'adaptation aux changements climatiques doit être intégrée dans l'approche aux assurances des MPME¹⁴.

Une alternative à l'assurance contre les risques climatiques se présente aux MPME marocaines. Elles peuvent accéder aux (a) prêts (avec garanties individuelles), ou (b) micro-prêts accordés selon les portefeuilles des autoentrepreneurs et micro entreprises.

Le portefeuille est détenu par une entreprise microcrédit et l'État se porte partiellement garant de ces portefeuilles.

Assurance pour les MPME : opportunités, bilan, défis

Selon le Centre pour la régulation et l'inclusion financière (CENFRI) (2017), il existe potentiellement quatre méthodes principales pour assurer le développement économique : le transfert de risques, la prise de risques productive, et l'intermédiation / investissements indirects du capital. CENFRI fournit un aperçu des produits d'assurance qui peuvent traiter les risques des MPME. Le tableau 1 indique les risques aux aléas naturels :

TABLEAU 1: Les produits d'assurance qui peuvent traiter les risques naturels des PME

Type of Risk	Potential Insurance Product	Description
Incendie et autre dégâts matériels	Assurance incendie	Assure les locaux et les biens contre le risque d'incendie. Ceci est une particularité importante pour les petites entreprises dans les marchés fréquentés avec un risque d'incendie élevé.
	Assurance des biens multirisque	Protège les actifs précieux comme les immeubles, la machinerie, les dépôts, l'équipement et d'autres biens pouvant être assurés en cas de perte ou de dommages physiques survenus à l'occasion d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'une inondation, d'un vol/cambriolage, d'un dommage intentionnel, etc.
Tempête de vent et autre périls naturels	Assurance multirisque	Protège les bureaux, les biens ou les cultures contre les risques météorologiques prédéfinis (comme la sécheresse, les fortes pluies ou les tempêtes de vent). Ceci peut être proposé sur une base d'indemnités ou d'indices météorologiques.

14 Résultat de l'atelier tenu à Rabat en 2018 avec les parties prenantes nationales (voir Annexe 1)

Le CENFRI (2017) indique que « le rôle principal de l'assurance pour les PME est d'améliorer leur capacité à faire face aux effets des chocs financiers. Ceci augmente leur capacité de survie dans la durée en les rendant moins vulnérables. Cependant, l'assurance facilite, indirectement, le développement des MPME : elle contribue à l'accès aux financements, elle permet des stratégies productives de gestion des risques, elle facilite le développement du marché des capitaux, ce qui affecte de manière positive les investissements dans l'infrastructure et le capital disponible pour le prêt ».

En particulier dans les marchés émergents, le taux de pénétration des assurances des MPME est bas, et on note également un manque d'approvisionnement. Selon CENFRI (2017), l'une des principales raisons est un grand manque d'informations sur les MPME comme cibles du marché des assurances : « combien il y en a, quels sont leurs besoins, comment les risques varient selon les différents segments des MPME et si l'assurance et l'outil convenable face à certains chocs ». Ceci est certainement le cas du Maroc, et le manque d'informations sur les MPME a été identifié comme un des défis principaux pour pénétrer le marché des MPME et développer des produits appropriés au cours d'un atelier avec les parties prenantes locales à Rabat en octobre 2018. Une seconde raison notée par le CENFRI est « l'hétérogénéité des MPME ce qui en fait une proposition à valeur basse comme cible de marché pour les assureurs. Le relativement petit nombre de MPME stables, combiné à leurs besoins différents, signifie qu'il y a peu d'opportunités pour les fournisseurs d'obtenir des résultats en traitant les MPME comme une catégorie à part entière. Les entreprises individuelles sont typiquement trop petites pour justifier la création et le service d'un produit fait sur mesure. Enfin, un point important soulevé par les parties prenantes nationales au Maroc était qu'un défi additionnel concernant l'amélioration du taux de souscription par les MPME serait la faible fréquence des catastrophes, ce qui mène les

MPME à questionner les bénéfices d'un éventuel investissement dans des mesures d'adaptation et de prévention onéreuses¹⁵. Ainsi, la prise de conscience sur les risques climatiques, en plus d'une étude plus avancée du marché des MPME, semblent être les deux éléments clés pour développer des produits d'assurance contre les risques climatiques adaptés aux MPME.

Un des résultats de l'atelier pour les parties prenantes nationales à Rabat en 2018 était une approche potentielle vers la tarification adéquate de l'assurance pour les MPME, ce qui a aussi été identifié comme un défi par les participants. Cela pourrait comprendre soit : (a) établir un prix plafond d'après la loi en subventionnant la valeur résiduelle (p. ex. subventions, incitations pour les assureurs, etc.), ou (b) trouver une base de clients suffisamment grande afin de pouvoir réduire les prix d'assurance à travers un bassin plus large.

Une approche intégrée dans la gestion des risques des MPME

Cependant, afin d'assurer une approche intégrée dans la gestion des risques des MPME, l'assurance devrait être une partie de l'approche de gestion globale des risques climatiques, et peut servir comme réponse à certains défis, mais elle n'est pas une panacée. Elle devrait donc être observée comme un facteur important facilitant le développement des MPME, mais pas comme l'unique solution (CENFRI, 2017).

En effet, les MPME courent des risques dont la nature et la portée ne peuvent être entièrement couvertes par les assurances. Ces risques ne peuvent pas être transférés de manière efficace et rentable, et le focus devrait donc être sur la réduction des risques. Par exemple, ceci concerne les risques créés par l'industrialisation des zones géographiques vulnérables, le surpeuplement, les agglomérations urbaines qui font pression sur les écosystèmes et autres.

¹⁵ Résultat de l'atelier tenu à Rabat en 2018 avec les parties prenantes nationales (voir Annexe 1)

Il est aussi important de prêter attention à créer un environnement favorable pour le transfert de risques, en particulier pour assurer des résultats intégrés et équitables. Le secteur MPME au Maroc est vaste et souvent informel, et contient de nombreuses micro-entreprises à haute précarité économique. Le marché informel peut mener à une absence de protection pour beaucoup de ces entreprises. Cependant, un pas important pour une approche de gestion de risques entièrement intégrée pour les MPME serait la formalisation et la normalisation juridiques des MPME.

Plan de mise en œuvre

5



Les recommandations pour les étapes suivantes dans le but d'établir une assurance contre les inondations pour les MPME au Maroc sont exposées dans cette section. Ce « plan de mise en œuvre » est présenté sous forme de tableau et présente la zone d'écart générale, la zone d'écart spécifique, les acteurs qui pourraient remédier à cela et les prochains pas dans les actions qui doivent traiter cet écart.

Le plan de mise en œuvre est renforcé par les résultats d'un atelier de consultation avec les parties prenantes qui a eu lieu à Rabat en octobre 2018. Plus spécifiquement, le plan est renforcé par les conclusions tirées au cours de cet atelier concernant les actions à mener dans le but de faciliter les financements et l'accès à l'assurance climatique pour le MPME. Cet exercice était une consultation préliminaire et ne devrait pas en tant que tel être pris pour un plan de mise en œuvre définitif, mais plutôt comme un point de départ pour faire des progrès dans l'approche intégrée pour le financement des risques pour les MPME au Maroc. Un plan de mise en œuvre plus complet nécessiterait une consultation plus approfondie, plus longue avec toutes les parties prenantes et serait développé à partir du point de départ évoqué.

Le plan de mise en œuvre est censé venir en complément de l'analyse de l'écart présentée dans le Chapitre 3, qui porte plus généralement sur l'ICRM au Maroc et les actions nécessaires pour accomplir ce but. Il s'envisage aussi comme un complément aux activités que la GIZ et MCII continuent à mettre en œuvre au Maroc, ainsi qu'aux activités des autres partenaires impliqués dans le développement - y compris le soutien de la Banque mondiale aux stratégies de financement des risques de catastrophes sur un niveau macro.

TABLEAU 2: Plan de mise en œuvre

Secteur de l'écart	Ecart spécifique	Acteur	Prochaines mesures à prendre
Obstacles pour engager les PME	Manque d'informations financières concernant l'accès aux produits d'assurance par les MPME	<ul style="list-style-type: none"> GIZ (TAM III, SAGA) Fondation marocaine pour l'éducation financière (FMEF) 	Des campagnes de sensibilisation et des cours de formation financière devraient être organisés pour les MPME pour leur permettre d'acquérir des connaissances financières plus solides et d'évaluer le soutien financier.
	Prix d'assurance élevés pour les MPME	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement Secteur d'assurances 	Des actions pour le regroupement d'un grand nombre d'adhérents pour réduire les tarifs des polices d'assurance seraient l'étape suivante. Ceci pourrait avoir lieu après les cours de formation financière pour les MPME, en les réunissant.
	Partage de risques avec les MPME (déductibles, prévention)	Autorités locales	Les autorités locales doivent établir des méthodes pour partager les risques avec les MPME (au niveau financier). Une élaboration plus poussée de ces mécanismes serait une première étape pour soutenir les MPME.
	Impliquer le gouvernement (établir les prix plafonds, garanties, subventions, aides, etc.)	Secteur d'assurances	Des forums ultérieurs pour que le gouvernement national entre en dialogue et collabore avec les assureurs seraient la première étape dans le renforcement des liens et la conception des produits dont les MPME pourraient se servir.
Réticence du marché des assurances	Manque d'intérêt pour le marché des MPME, à cause des faibles rendements	Gouvernement	En parallèle à l'action ci-dessus, le gouvernement devrait trouver des moyens pour encourager les acteurs d'assurance et de réassurance (subventions, cautions, etc.) et pour engager le dialogue avec les MPME.
Access to information	Manque de données détaillées sur les besoins en assurance des MPME	<ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire Marocain de la Très petite, Petite et Moyenne Entreprise (OMTPME) PME Maroc GIZ Chambre de commerce 	<p>Deux actions pourraient être menées, et entendues comme les étapes suivantes, pour augmenter le volume d'informations disponibles sur le marché des MPME aux institutions nationales :</p> <p>La première entraînerait la création d'un recensement des besoins en assurance des MPME et d'autres caractéristiques, ce qui mènerait à la seconde, qui consisterait en l'établissement d'une base de données (registre) sur les paramètres opérationnels des MPME, croisés avec les données actuelles pour ajouter un indice d'exposition au risque (les données opérationnelles sont déjà disponibles, mais il faut les joindre aux données géolocalisées dans un point d'accès centralisé). Il faut établir aussi les cartes de vulnérabilité et simulation à long terme. A long terme, ces actions pourraient être les étapes initiales de la formalisation des MPME dans le pays.</p>

TABLEAU 3: Plan de mise en œuvre (par acteurs)

ACTEUR: ASSOCIATIONS SMSE				
Objectif 1: Réduire les obstacles pour engager les MPME				
ACTION 1: Des campagnes de sensibilisation et des cours de formation financière devraient être organisés pour les MPME pour leur permettre d'acquérir des connaissances financières plus solides et d'évaluer le soutien financier.	Fondation marocaine pour l'éducation financière (FMEF)	Durée 12 mois		Coûts modérés
Objectif 2: Améliorer l'accès aux informations				
ACTION 1: Création d'un recensement des besoins en assurance des MPME et d'autres caractéristiques	L'Observatoire Marocain de la Très petite, Petite et Moyenne Entreprise (OMTPME)	6 mois		Coûts faibles
ACTION 2: établir une base de données (registre) sur les paramètres opérationnels des MPME, croisés avec les données actuelles pour ajouter un indice d'exposition au risque (les données opérationnelles sont déjà disponibles, mais il faut les joindre aux données géolocalisées dans un point d'accès centralisé). A long terme, ces actions pourraient être les étapes initiales de la formalisation des MPME dans le pays.	PME Maroc Chambre de Commerces	6 mois		Coûts modérés
ACTOR: GOUVERNEMENT DU MAROC				
Objectif 1: Réduire les obstacles pour engager les MPME				
ACTION 1: Des actions pour le regroupement d'un grand nombre d'adhérents pour réduire les tarifs des polices d'assurance seraient l'étape suivante. Ceci pourrait avoir lieu après les cours de formation financière pour les MPME, en les réunissant.	par exemple, le Ministère des Finances	Échéance: 6 mois		Estimation des coûts : modérés
ACTION 2: Les autorités locales doivent établir des méthodes pour partager les risques avec les MPME. Une élaboration plus poussée de ces mécanismes serait une première étape pour soutenir les MPME.	Autorités locales	Échéance: 24 mois		Estimation des coûts : modérés
Objectif 2: Adresser la réticence du marché des assurances				
ACTION 1: En parallèle à l'action ci-dessus, le gouvernement devrait trouver des moyens pour encourager les acteurs d'assurance et de réassurance (subventions, cautions, etc.) et pour engager le dialogue avec les MPME.	Gouvernement national	Échéance: 6 mois		Estimation des coûts : faibles

ACTEUR: SECTEUR D'ASSURANCE				
Objectif 1: Réduire les obstacles pour engager les MPME				
ACTION 1: Des actions pour le regroupement d'un grand nombre d'adhérents pour réduire les tarifs des polices d'assurance seraient l'étape suivante. Ceci pourrait avoir lieu après les cours de formation financière pour les MPME, en les réunissant.	Secteur d'assurance	Échéance: 6 mois		Estimation des coûts : faibles
ACTION 2: Des forums ultérieurs pour que le gouvernement national entre en dialogue et collabore avec les assureurs seraient la première étape dans le renforcement des liens et la conception des produits dont les MPME pourraient se servir.	Secteur d'assurance	Échéance: 6 mois		Estimation des coûts : faibles
ACTEUR: GIZ, coopération internationale				
Objectif 1: Davantage sensibiliser les MPME aux aspects financiers				
ACTION 1: Des campagnes de sensibilisation et des cours de formation financière devraient être organisés pour les MPME pour leur permettre d'acquérir des connaissances financières plus solides et d'évaluer le soutien financier.	GIZ (TAM III, SAGA)	Échéance: 12 mois		Estimation des coûts : modérés
Objectif 2: Adresser le manque de données détaillées sur les besoins en assurance des PME				
ACTION 1: Des actions pour le regroupement d'un grand nombre d'adhérents pour réduire les tarifs des polices d'assurance seraient l'étape suivante. Ceci pourrait avoir lieu après les cours de formation financière pour les MPME, en les réunissant.	GIZ	6 mois		faibles
ACTION 2: Des forums ultérieurs pour que le gouvernement national entre en dialogue et collabore avec les assureurs seraient la première étape dans le renforcement des liens et la conception des produits dont les MPME pourraient se servir.	GIZ	6 mois		modérés

5.1 Partenaires principaux

La liste des partenaires clés est issue de l'analyse des écarts développée pour cette feuille de route et complétée par les autres organisations concernées.

Liste des parties prenantes - Projet ACRI+ Maroc			
Gouvernement	1	MEF	Ministère de l'économie et des finances
	2	MCINET	Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique
	3	CRI	Centre Régional D'investissement (éInvestment Center)
	4	CCIS	Chambre Commerce et Industrie (Chamber of Commerce and Industry)
	5	Wilaya	Représentation régional royale
	6	Région Souss-Massa	Direction régionale de l'Environnement de la Région Souss/Massa
	7	ACAPS	Autorité de contrôle des Assurances et de la Prévoyance (Insurance and pension supervisory authority)
	8	DRE/SM	Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance
	9	FMEF	Fondation marocaine pour l'éducation financière
	10	OMTPME	L'Observatoire Marocain de la Très petite, Petite et Moyenne Entreprise
	11	4CMaroc	Centre de Compétence Changement Climatique au Maroc
Assurance	12	SAMSARA	Samsara Assurances Maroc
	13	AllianzSE	Allianz Insurance Group
	14	CAT	La Compagne d'Assurance Transport
	15	FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance
	16	MAMDA RE	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
Secteur privé	17	COZINE	Collectif des zones industrielles pour l'environnement
	18	CGEM	La Confédération Générale des Entreprises du Maroc
ONG	19	GIS4DS	Bureau d'ingénierie spécialisé dans les technologies spatiales et plus particulièrement en géomatique
	20	REC	Réseau des Experts du climat
	21	ADIZIA	Association Des Investisseurs De La Z.I. D'Ait Melloul
Universités / Recherche	22	Uni Mohammed V.	Université Mohammed V (Rabat, Maroc)
Int. Organisations	23	GIZ	Entreprise d'Etat allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH)
	24	AfDB	Banque africaine de développement
	25	KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau

6 Références

- MCII, GIZ. (2017). Boîte à outils pour le transfert de risques climatiques dans le secteur agricole : Promotion des mécanismes intégrés pour la gestion et le transfert des risques climatiques. Ebauche non publiée
- Aziz, T. A. (2013) 'Soutien pour l'accès au financements des micro, petites et moyennes entreprises avec des garanties partielles de crédit : L'expérience marocaine', (94), pp. 2-4.
- Baeumler, A., & Mahul, O. (20 avril 2016). Gestion du risque de catastrophes et résilience climatique au Maroc : Une initiative pilote de financement axé sur les résultats. Extrait de <http://blogs.worldbank.org/arabvoices/miga/fr/disaster-risk-and-climate-resilience-in-Morocco>
- Banque Al-Maghrib. (2016). Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable. Banque Al-Maghrib, 1-21. Extrait de <http://www.4c.ma/fr/mediatheque/docutheque/feuille-de-route-pour-lalignement-du-secteur-financier-marocain-sur-les>
- Benjelloun, D. (2003). Maroc : Evaluation des programmes de résorption de l'habitat insalubre. La Banque Mondiale - Groupe Finance, Secteur Privé et Infrastructures - Région Moyen-Orient et Afrique Du Nord, 35478, 1-25. Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/190321468062950040/pdf/354780MOR0rev01AccessMaroc01PUBLIC1.pdf>
- CENFRI, (2017). Comment l'assurance inclusive pourrait-elle améliorer la gestion des risques des MPME et ainsi contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'innovation? Document d'informations interne. Centre pour la réglementation et l'inclusion financière.
- Centre National de Documentation - Haut-Commissariat au Plan. (n.d.). Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Extrait de <http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/environnement/environnement-generalites/strategie-nationale-de-developpement-durable-sndd>
- CGEM. (2017). Guide Entreprises Climat Maroc. Confédération Générale Des Entreprises Du Maroc, 1-95. Extrait de <http://www.cgem.ma/upload/1437692021.pdf>
- Choukr-Allah, R., Ragab, R., Bouchaou, L., & Barceló, D. (Editions). (2017). La bassin du fleuve Sous-Massa, Maroc (vol. 53). Cham, Suisse : Springer.
- EBRD (2012) Evaluation par pays : Maroc. Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
- Ezzine, H., Messouli, M., & Krause, B. (2016). Analyse et cartographie de la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et estimation des coûts de leurs impacts dans la région Souss Massa. ACCN-GIZ, 1-74. Extrait de <http://www.4c.ma/fr/mediatheque/docutheque/analyse-et-cartographie-de-la-vulnerabilite-aux-evenements-climatiques-0>
- Frei-Oldenburg, A., Mangin, A., & Rahoui, M. (2015). Etude de référence Impacts du changement climatique sur le secteur privé au Maroc. GIZ-Adelphi, 1-33.
- GIZ (2016) Guide méthodologique pour l'Adaptation au Changement Climatique des Zones Industrielles. Bonn. Disponible au : http://www.climate-expert.org/fileadmin/user_upload/GIZ_ASPPCC_Guide_méthodologique_Adaptation_CC_Zones_Industrielles.pdf.
- GIZ. (2016). Adaptation aux changements climatiques et biodiversité. Extrait de <https://www.giz.de/en/worldwide/27022.html>
- GIZ. (2017). Maroc : Risques climatiques, assurances et ASPCC. Conférence présentée au Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.
- GIZ (2017). ACRI+: Evolution d'assurance contre les risques climatiques pour les parcs PME au Maroc.
- GIZ (2018). Bref aperçu du secteur des assurances au Maroc. Document interne inédit.
- Gonsalves, J. F. et al. (2011) Renforcement de la résilience dans les situations post-catastrophe : histoires, expériences et leçons de l'Asie du Sud. Fondation académique. Disponible au : https://books.google.co.uk/books?id=7_dmdNJX8nsC&pg=PA797&lpg=PA797&dq=resilience+in+icrm&source=bl&ots=UhJUqMTTIA&sig=yBfWzTt1gP7tsuloRTdO-qgEzs&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwi_n6HUvst-dAhWB66QKHUrdB0g4ChDoATACegQIBxAB#v=onepage&q=resilience&f=false
- Hachimi, A., Salahdine, A. and Housni, H. (2017) Financement des PME au Maroc Enjeux et alternatives, Journal of Innovation and Business Best Practice, 2017, pp. 1-8. doi : 10.5171/2017.420530.
- Hassan, B. and Mohamed, B. (2015) Rôle des PME dans le développement économique et social : Le cas des produits de terroir dans la région de Souss Massa Draa (Maroc), Advances in Economics and Business, 3(8), pp. 340-347. doi : 10.13189/aeb.2015.030807.
- IPCC (2014) 'IPCC Cinquième rapport de synthèse sur l'évaluation-Rapport de synthèse des changements climatiques 2014', IPCC Cinquième rapport de synthèse sur l'évaluation-Rapport de synthèse des changements climatiques 2014, p. pages : 167.

- Loubna, E. (n.d.). Stratégie de la gestion des ressources en eau du Maroc. Extrait de <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuel-le/developpement-economique-et-social/developpement-economique/agriculture/ressources-en-eau-et-lutte-contre-la-secheresse/strategie-de-la-gestion-des-ressources-en-eau-du-maroc>
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime Agence pour le Développement Agricole. (2011). Projet d'Intégration du Changement Climatique dans la mise en œuvre du Plan Maroc Vert : Etude Cadre de l'Impact Environnemental et Social. Extrait de <http://documents.banquemoniale.org/curated/fr/123851468279312805/pdf/E27080FRENCH0P1arocco0ECIES1PICCPMV.pdf>
- Ministère de l'Énergie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement Département de l'Environnement. (n.d.). Plan National de Lutte Contre le Réchauffement Climatique. Extrait de http://www.sgg.gov.ma/portals/0/AvantProjet/118/Avp_Loi_cat_nat_Fr.pdf
- Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement. (2014). Politique du Changement Climatique au Maroc. Extrait de : https://www.preventionweb.net/files/24935_marocplannationaldeluttecontrecc.pdf
- MCII & GIZ (2017). Toolbox for Climate Risk Transfer in the Agriculture Sector: Promoting Integrated Mechanisms for Climate Risk Management and Transfer.
- Mouhallab, S. and Wei, J. (2016) 'Small and Medium Enterprises in Malaysia Policy, Issues and Challenges', pp. 1-12.
- MUAT - Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. (n.d.). Guide de procédures relatives à l'urbanisme et à l'habitat destiné aux gestionnaires locaux. Extrait de http://www.muat.gov.ma/Telechargement/Guides/GuideProcedures_FR.pdf
- ONDH - Observatoire National du Développement Humain. (2018). Stratégie Nationale de l'Environnement. Extrait de http://www.ondh.ma/sites/default/files/strategie_environnement.pdf
- Royaume du Maroc. (2013). La gestion et la prévention des risques de catastrophes naturelles au Maroc. Extrait de https://www.preventionweb.net/files/33109_discoursgenve.pdf
- Royaume du Maroc. (2016). Synthèse du rapport relatif à l'évaluation de la gestion des catastrophes naturelles (pp. 1-49) (Royaume du Maroc, Cour des Comptes). Cour des Comptes.
- Royaume du Maroc Cour de Comptes (2016) Evaluation de la gestion des catastrophes naturelles.
- Royaume du Maroc - Secrétariat d'État Chargé de l'Eau. (2016). Plan National de protection contre les inondations.
- Saaf, E. J., & Van Dijk, M. (2016). DRR-Rapport sur la mission d'équipe : Maroc - Souss Massa et bassin du fleuve Draa/Guelmim. Equipe de réduction des risques néerlandaise : Réduction des risques des catastrophes associées à l'eau, 1-39. Extrait de <http://www.drrteam-dsswater.nl/wp-content/uploads/2016/02/DRR-report-final-Morocco.pdf>
- Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable. (2015). Le Royaume du Maroc présente son plan d'investissement vert au Sommet de New York sur les changements climatiques. Extrait de <http://www.environnement.gov.ma/fr/134-actualites/735-le-royaume-du-maroc-presente-son-plan-d-investissement-vert-au-sommet-de-new-york-sur-les-changements-climatiques>
- Stour, L. (2017) Guide Entreprises Climat Maroc. Confédération Générale Des Entreprises Du Maroc (CGEM).
- Tangermann, J. S., & Chazalnoel, M. T. (2016). La migration environnementale au Maroc : Bilan, enjeux et opportunités. Série de bulletins politiques : Migration, environnement et changement climatique, 3(2). Extrait de https://publications.iom.int/system/files/pdf/policy_brief_vol2_issue3_fr.pdf.
- Groupe de la Banque mondiale (2018) Portail de connaissances sur les changements climatiques : Maroc. Disponible au : http://sdwebx.worldbank.org/climateportalb/home.cfm?page=country_profile&CCCode=MAR&ThisTab=naturalhazards.
- PNUD [UNDP] ' Focus sur le plan national d'adaptation : Leçons du Maroc'. Programme des Nations Unies pour le développement.
- PNUD [UNDP]. (2018). Adaptation des communautés : Maroc. Extrait de <http://www.adaptation-undp.org/projects/spa-community-based-adaptation-morocco>
- PNUD [UNDP]. (2018). Programme d'adaptation de l'Afrique. Extrait de <http://www.adaptation-undp.org/projects/africa-adaptation-programme>
- UNFCCC (2016). Maroc - Contribution nationale déterminée et envisagée pour la CCNUCC. Extrait de http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Morocco_First/Morocco_First_NDC-English.pdf
- Werren, G. et al. (2016) 'Évaluation des dangers d'inondation et cartographie des zones de piedmont semi-arides : une étude de cas à Beni Mellal, Maroc', Risques naturels. Springer Netherlands, 81(1), pp. 481-511. doi : 10.1007/s11069-015-2092-0.
- Banque mondiale (2012) Document d'évaluation au Royaume du Maroc pour un projet de développement de MPME. Washington DC.
- Banque mondiale (2018) Projets : Programme intégré de gestion des risques de catastrophes et de résilience | Banque mondiale. Disponible au : <http://projects.worldbank.org/P144539?lang=en>.
- Société d'assurances Zürich Ltd. (2015). Inondations au Maroc de 2014 : Quels enseignements tirer de Guelmim et Sidi Ifni. Société d'assurances Zürich Ltd, 1-37. Extrait de https://www.zurich.com/_/media/dbe/corporate/docs/corporate-responsibility/risk-nexus-morocco-floods-of-2014-november-2015.pdf.

EMPREINTE

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège :

Bonn and Eschborn, Germany

Friedrich-Ebert-Allee 40

53113 Bonn, Germany

Phone: +49 228 44 60-0

Fax: +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5

65760 Eschborn

Phone: +49 61 96 79-0

Fax: +49 61 96 79-11 15

Email: info@giz.de

Internet: www.giz.de

Responsables du contenu :

Matthias Range (GIZ), Maxime Souvignet (MCII)

Design :

www.kromativ.de, Romy Glende

Programme :

Advancing Climate Risk Insurance plus (ACRI+)

Crédits Photos :

page 8 – Chapter 1 (Shutterstock / 1072970510)

page 12 – Chapter 2 (Shutterstock / 1303242475)

page 20 – Chapter 3 (Shutterstock / 1287369910)

page 26 – Chapter 4 (Shutterstock / 1149283241)

page 42 – Chapter 5 (Shutterstock / 749953063)

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement
l'opinion officielle de la Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

À propos de ACRI+

ACRI+, mis en œuvre par MCII et la GIZ et financé par le BMU, fait partie intégrale du projet de la Promotion des Mécanismes Intégrés de la Gestion des Risques Climatiques (ICRM).

À propos de GIZ

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH offre des solutions personnalisées à des défis complexes. La GIZ est une entreprise expérimentée qui aide le gouvernement allemand à atteindre ses objectifs en matière de qualité de service dans le domaine de la coopération internationale. La GIZ offre des services axés sur la demande, sur mesure et efficaces pour le développement durable.

À propos de MCII

L'Initiative de Munich pour l'assurance climatique (MCII) a été lancée en avril 2005 en réponse à la prise de conscience croissante que les solutions liées à l'assurance peuvent jouer un rôle dans l'adaptation au changement climatique, comme le préconise le Cadre d'action et le Protocole de Kyoto. Cette initiative rassemble des assureurs, des experts du changement climatique et de l'adaptation, des ONG et des scientifiques qui ont l'intention de trouver des solutions aux risques posés par le changement climatique. MCII offre un forum pour l'expertise en matière d'assurance sur les sujets suivants l'impact du changement climatique. MCII est hébergé par l'université des Nations Unies à Bonn, en Allemagne.

www.climate-insurance.org/projects/advancing-climate-risk-insurance-acri

www.giz.de

www.climate-insurance.org



Mandaté par :



Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne